

## LE PRESTATAIRE

- ✓ Le CDG 74 a retenu l'offre de la MNT – Groupe VYV, après mise en concurrence.
- ✓ Le nouveau contrat débutera au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour une durée de 6 ans.

## LE GROUPEMENT



- > **Premier acteur** de l'assurance santé et le premier opérateur national de services de soins et d'accompagnement.
- > La MNT, **première mutuelle** de la fonction publique territoriale en santé et en prévoyance, pôle territorial du groupe.

### Une vocation territoriale :

- ✓ Par notre engagement en faveur de la **protection sociale, de la santé et du mieux-être au travail** des agents des services publics locaux
- ✓ Par nos réponses : **territoriales, mutualistes et solidaires**
- ✓ Par nos valeurs partagées avec le service public : **utilité, proximité**

## Pourquoi souscrire à un garantie maintien de salaire ?

- > **Sans garantie maintien de salaire** l'agent risque de perdre la moitié de son salaire car le statut d'agent territorial ne prend en charge **que 50% des revenus** en cas d'arrêt de travail dépassant 3 mois cumulés.

## LES AVANTAGES DU NOUVEAU CONTRAT

- Des conditions d'adhésion préférentielles (pas de questionnaire médical, ni de limite d'âge et adhésion sans délai de carence).
- Une garantie collective et des garanties optionnelles au choix de l'agent.
- Nombreux services inclus : assistance, aide à domicile, accompagnement psychologique, actions et formations prévention.
- Conditions tarifaires encadrées (taux unique, maintien des taux).



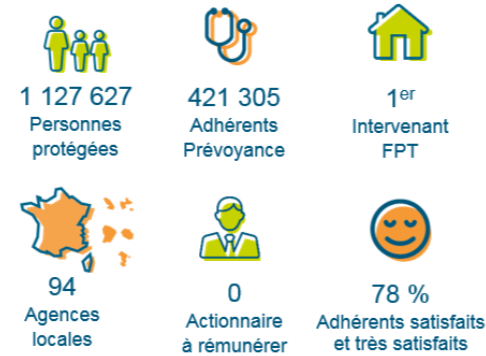
### Un accompagnement personnalisé !

Des réunions d'information et permanences seront programmées prochainement.

### Vos interlocuteurs dédiés :

[geoffrey.domanski@mnt.fr](mailto:geoffrey.domanski@mnt.fr)  
[cdg74@mnt.fr](mailto:cdg74@mnt.fr)

## LES CHIFFRES CLES DE LA MNT



Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Document à caractère publicitaire. Crédits photos : Getty Images - Corbis

## Centre de Gestion de la Haute Savoie CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE



## Nouveau contrat !



### À compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

Une nouvelle convention de participation prévoyance sera proposée à vos agents.

Venez-vous renseigner sur les modalités de ce nouveau contrat lors des réunions d'information.

